

NOS PROCHAINS RENDEZ-VOUS EN 2025

15 février

➤ *Repair café*

20 avril

➤ *Brocante de Pâques*

24 mai

➤ *Repas et théâtre
D'improvisation*

7 juin

➤ *Barbecue, pétanque et jeux
au City Stade*



SOMMAIRE

| | |
|---------------------------------|-------|
| Informations budgétaires | 3–5 |
| Les dernière réalisations | 6–8 |
| Le devoir de mémoire | 9 |
| Retour en images | 10–16 |
| Bien vivre ensemble | 17–18 |
| Infos pratiques | 19–20 |
| Vos démarches | 21–22 |
| État-civil | 23 |

VOTRE MAIRIE



2 rue du Chaudron
89340 SAINT-AGNAN

Accueil du public :

du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00

Maire et Adjoint :

Sur rendez-vous auprès du secrétariat

 03 86 96 13 82

 mairie@st-agnan89.fr

Site internet : www.st-agnan89.fr

Madame, Monsieur,

Je suis heureux de vous présenter ce nouveau bulletin municipal. Vous y trouverez l'essentiel des informations pour l'année 2024 dans notre commune. L'information régulière et détaillée est relayée sur nos supports de communication numériques (application Panneau Pocket et site internet), que je vous invite à consulter régulièrement.

Tout au long de l'année, vos associations communales, votre gérant du commerce, la communauté de communes, et nous-même avons œuvré pour vous offrir des animations variées. Beaucoup d'entre elles n'ont pas eu le succès que nous espérions et nous le regrettons. Je formule le vœu que l'année 2025 soit celle du rassemblement et du partage pour faire vivre notre village.

Au plaisir de vous retrouver très prochainement lors des manifestations et événements de notre commune,

Bruno Chemin, Maire

Informations budgétaires

De quels éléments se compose le budget d'une commune ?

Le budget d'une commune se compose d'un budget principal et d'un ou plusieurs **budgets annexes**. Les budgets annexes rassemblent les recettes et les dépenses liées à certains services spécialisés. Ils concernent par exemple le traitement de l'eau. Toutes les autres recettes et dépenses sont indiquées dans le budget principal.

Chacun de ces budgets est lui-même composé d'un budget (ou section) de fonctionnement et d'un **budget d'investissement** :

- La **section de fonctionnement** correspond aux recettes courantes. Il s'agit notamment du produit des impôts locaux et des dotations de l'Etat, par exemple la **dotations globale de fonctionnement (DGF)**. S'y ajoutent le produit des services publics et du domaine communal. Cette section sert aux dépenses habituelles et nécessaires au fonctionnement de la commune. Il s'agit par exemple de la rémunération des employés municipaux, de l'achat de services, du paiement des intérêts de la dette, etc.
- La **section d'investissement** est financée par des dotations et subventions de l'Etat ou d'autres organismes publics. Elle est aussi alimentée par les recettes non utilisées de la section de fonctionnement, lorsqu'il y en a, et éventuellement un emprunt. Cette section sert aux dépenses enrichissant le patrimoine de la commune. Cela correspond notamment aux investissements dans les équipements. Une partie des dépenses de cette section peut être attribuée sous la forme d'un **budget participatif**. Le remboursement du capital de la dette est également comptabilisé dans la section d'investissement.



Informations budgétaires

BUDGET 2024 ARRÊTÉ À LA DATE DU 29 NOVEMBRE 2024
à partir des mandats et titres réalisés

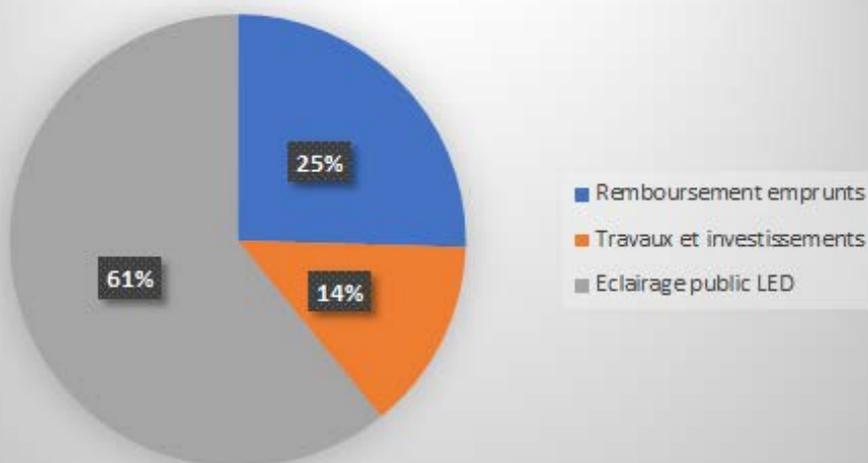
RAPPEL DES TAUX D'IMPOSITION 2024 SUR LA COMMUNE

Taxe foncière sur le bâti : 44,35 %

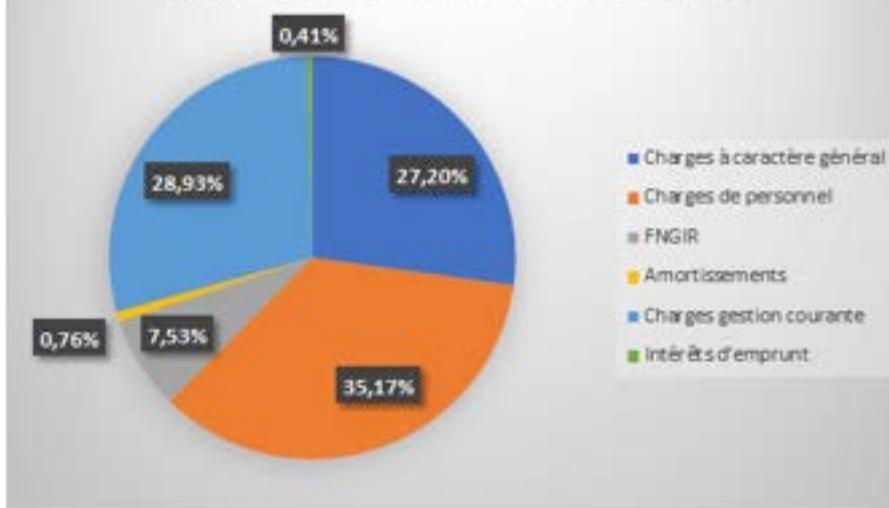
Taxe foncière sur le non bâti : 74,71 %

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 23,20 %

Dépenses d'investissement : 157 045,03 €



Dépenses de fonctionnement : 571 957,03 €



FNGIR : Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources Communales

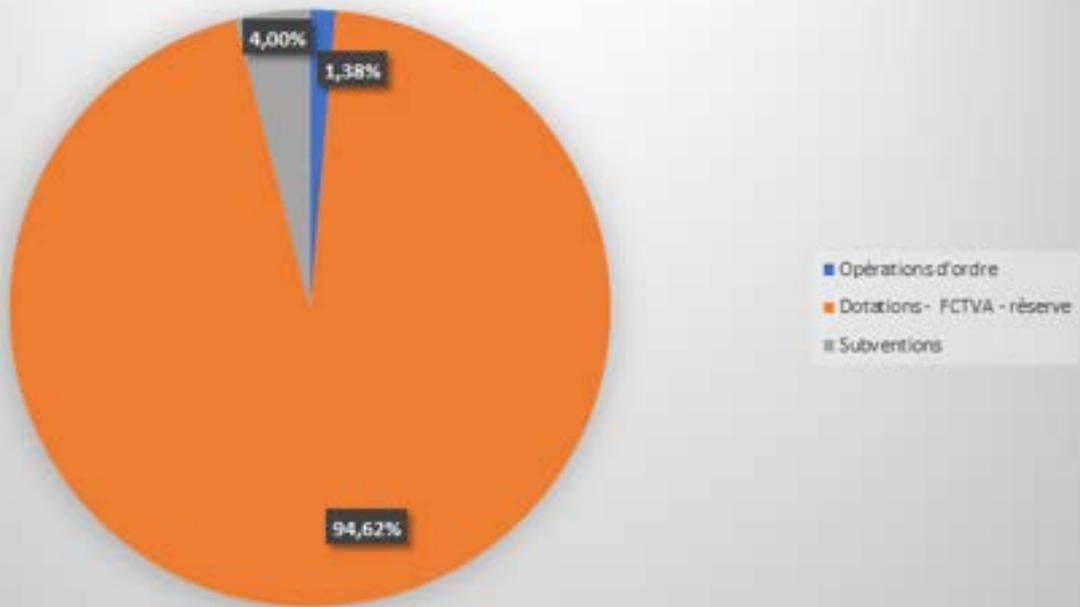
Charges gestion courante : comprend notamment la participation au SIVOS pour 112.668 €, les participations Sivom Nord Sénonais, CCGB, les indemnités Élus, les subventions aux associations)

Informations budgétaires

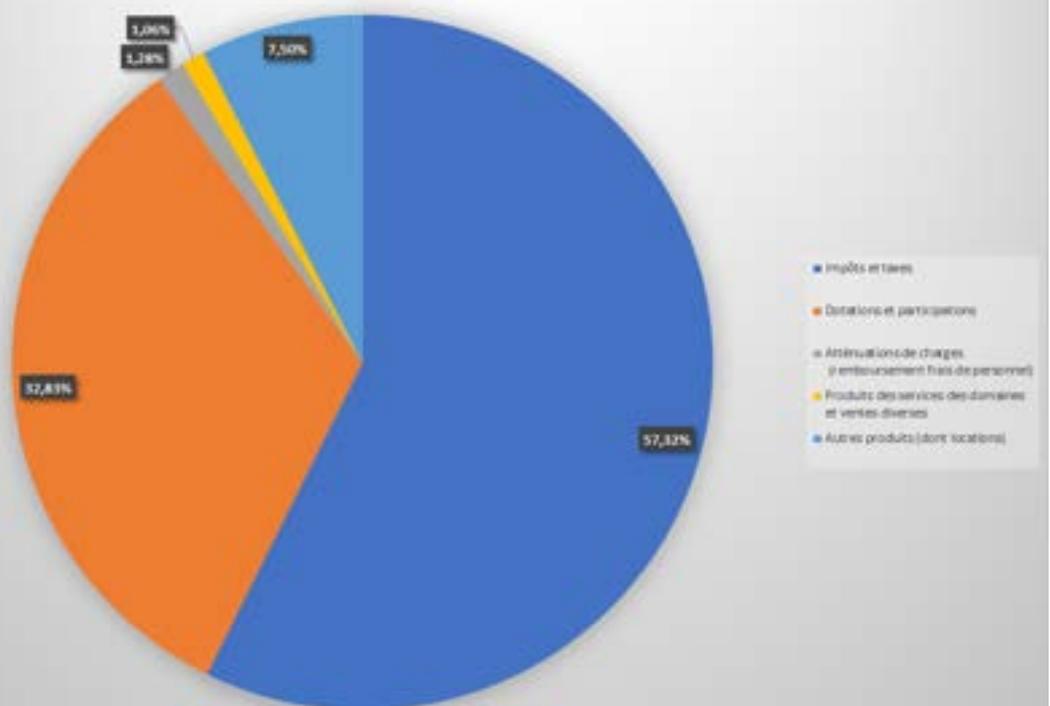
BUDGET 2024 ARRÊTÉ À LA DATE DU 29 NOVEMBRE 2024

à partir des mandats et titres réalisés

Recettes d'investissement : 316 889,52 €



Recettes de fonctionnement : 731 112,41 €



Les dernières réalisations

TERRAINS DE PÉTANQUE ET PORTIQUE DE JEUX AU CITY STADE

Coût total : 21.460 € HT Subventionné à 30% par l'État et à 30% par le Conseil départemental

Reste à charge pour la commune : 8.584 € HT



L'installation de 2 autres jeux sur ressorts pour les enfants sera réalisé au printemps 2025.

RÉFECTION DU MONUMENT AUX MORTS ET DE LA STÈLE DES AVIATEURS

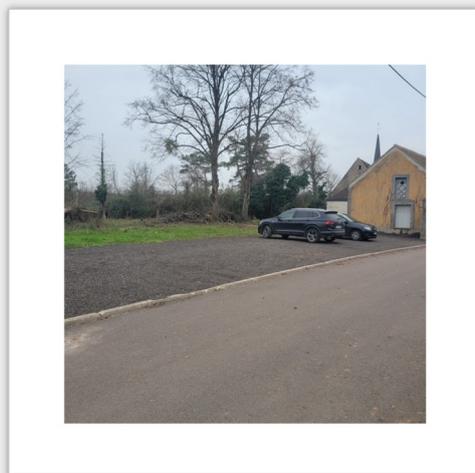
Travaux réalisés en régie par les employés communaux



Les dernières réalisations

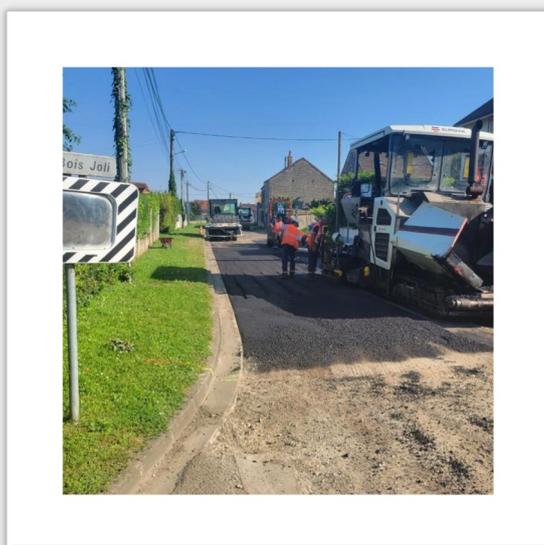
DÉBUT DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE LA MAISON 2 RUE PAUL GRAPPILLARD

- ◆ Rénovation de la toiture : coût 30.631,25 € HT
- ◆ Création d'un parking : coût 9.000,00 € HT



La réhabilitation de l'intérieur (isolation, électricité, chauffage) et l'accès handicapés seront réalisés en 2025, avec demande de subvention auprès de l'État et du Département.

RÉFECTION DE LA RD103 EN TRAVERSÉE D'AGGLOMÉRATION
(CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'YONNE sauf pour la mise à niveau des regards d'assainissement et la réfection du ralentisseur à la charge de la commune pour 3.855,66 € HT)



CAMPAGNE DE REBOUCHAGE DES TROUS DANS LA CHAUSSÉE DURANT L'ÉTÉ

Coût : 15.077,46 € HT

Il reste une journée de travail que l'entreprise EUROVIA a reporté à l'an prochain.

Les dernières réalisations

PASSAGE EN LED DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC EXISTANT

Coût total : 79.596,62 € HT Subventionné à 30% par l'État et à 40% par le Fonds Vert

Reste à charge pour la commune : 23.878, 98 € HT



Les points noirs sur l'ensemble de la commune ont été recensés avec l'entreprise INEO EQUANS et un devis va être établi pour l'installation de points lumineux supplémentaires.

Un aperçu des travaux réalisés en régie par nos employés communaux :



Pose d'une marquise en façade de la mairie



Peinture de la fourmi et du mur en bordure du cabinet infirmier



Changement de 48 éclairages extérieurs en LED dans les bâtiments communaux dans le cadre des CEE (certificats d'économie d'énergie). Fourniture gratuite et pose à la charge de la commune.

Le devoir de mémoire

Cessez-le-feu en Algérie 1962 — 19 mars 2024



Victoire 1945 — 8 mai 2024



Armistice 1918 — 11 novembre 2024 Participation des enfants de l'école primaire



Retour en images

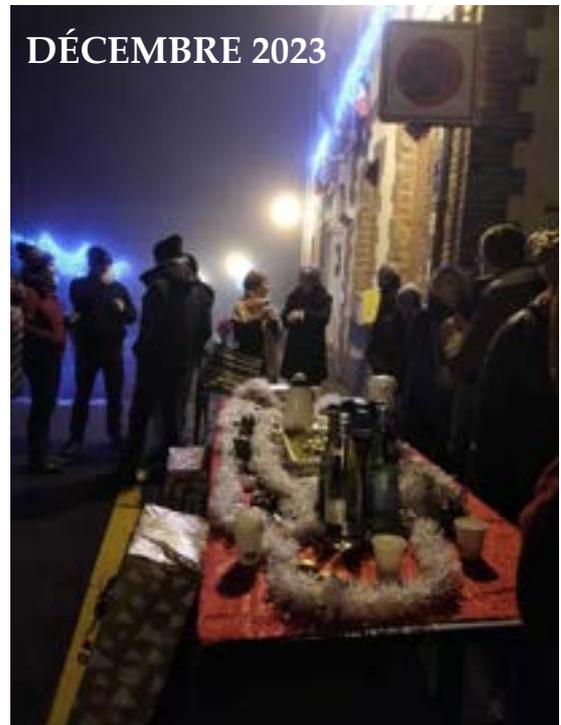
NOVEMBRE 2023 — Orchestre d'harmonie du Gâtinais en Bourgogne



Concert de Sainte Cécile sous les étoiles · Une belle soirée devant un public chaleureux!



DÉCEMBRE 2023



*Le Marché de Noël et
L'inauguration des
illuminations*

DÉCEMBRE 2023



Retour en images



JANVIER 2024

VOEUX
DU MAIRE



FÉVRIER 2024



REPAIR CAFÉ du Gâtinais en Bourgogne

Chacun a pu apporter petit électro-ménager, vélo, matériel informatique ou encore couture et les remettre entre les mains expertes de bénévoles.

Un grand merci à eux pour leur aide à la réparation !

Retour en images



MARS 2024

LA CHASSE AUX ŒUFS DE PÂQUES
Dans le parc Chemin du Ponceau



Et les manèges



AVRIL 2024



LE LOTO ANNUEL DU COMITÉ DES FÊTES
Un vrai succès !

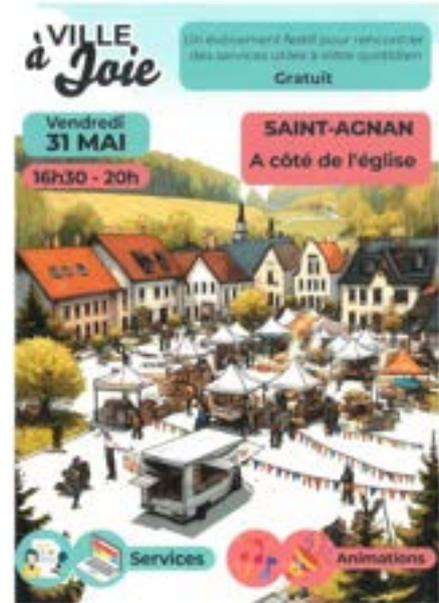
Retour en images

AVRIL 2024

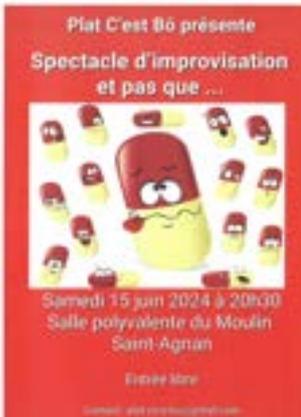


*Nettoyage de Printemps
Avec quelques courageux ...*

MAI 2024



*Ville à Joie
Malheureusement sous la pluie,
Contraints de se réfugier dans les
locaux de la mairie*



PLAT C'EST BÓ
*Avec une bonne humeur communicative,
et à deux reprises, ils nous ont régalié
sur scène*

MAI 2024

Retour en images

LES JOURNÉES DU PATRIMOINE

Très beau concert du quatuor A BOCCA CHISA et Expo photos dans notre église



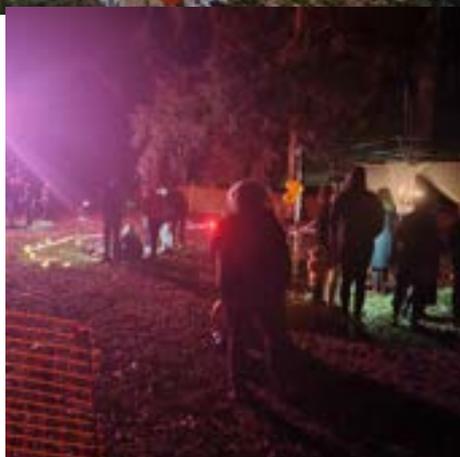
LE JOUR DE LA NUIT

Planétarium, Randonnée nocturne et Conteur pour les enfants



Retour en images

*HALLOWEEN pour petits et grands au parc Chemin du Ponceau
Un grand bravo à Sylvain, organisateur et gérant de notre multi commerce !*



Soirée dansante moules frites du Comité des Fêtes



DÉCEMBRE 2024



Retour en images

Distribution des colis aux Anciens les 11 et 12 décembre

Un moment chaleureux avec boissons et sucreries pour chacun et chacune



Le 15 décembre en salle polyvalente

Un repas convivial et un karaoké



Bien vivre ensemble

Respecter les règles de vie en société, être attentif aux autres et prendre soin de ce qui est notre bien commun, l'espace public, est de notre responsabilité à tous. Sans compter que certaines incivilités entraînent un coût pour la collectivité et donc pour le contribuable.



Nous vous rappelons que sur l'ensemble de la commune et conformément au Code de la Route, le stationnement n'est pas autorisé sur les trottoirs. Ils doivent être dégagés afin de **laisser un passage pour les piétons et les poussettes.**

Certaines rues sont étroites, veillez à laisser un espace suffisant pour la libre circulation des véhicules de service, de secours et les véhicules lourds (éboueurs, pompiers...).

Nous vous demandons de bien vouloir **rentrer vos véhicules dans vos propriétés lorsque vous en avez la possibilité.**

Enfin, Selon l'article [R. 417-12 du Code de la route](#), la durée maximale de stationnement sur la voie publique ou ses dépendances est de 7 jours . Au-delà, le stationnement est considéré comme abusif et amendable.



Rappel de l'arrêté préfectoral du 13 novembre 1991 qui régit les activités de jardinage et de bricolage par des particuliers. Ces travaux doivent être effectués :

- ◆ les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30,
- ◆ les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- ◆ les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00 et de 16h00 à 18h00



Le maire détient un pouvoir de police spéciale (art. L. 211-22 du Code rural) en matière d'animaux errants. Un arrêté municipal (consultable en mairie ou sur notre site internet www.st-agnan89.fr) a été pris le 15 mars 2024 rappelant la procédure en cas de divagation d'animal et sa prise en charge par la commune. **Votre animal doit être identifiable (collier, tatouage), faute de quoi un placement en fourrière sera demandé.**



Acquisitions impulsives, abandons et reproductions incontrôlées sont responsables de la prolifération des chats. Il nous est régulièrement signalé des chats et chatons errants sur la commune. Nous rappelons à chaque propriétaire qu'il est tenu de faire identifier son animal et que sa stérilisation est vivement recommandée.

Bien vivre ensemble



**J'entretiens mon trottoir
toute l'année**

**LA COMMUNE VOUS REMERCIE POUR VOTRE PARTICIPATION
A L'EFFORT COLLECTIF ET CITOYEN**

*CF : - Règlement sanitaire départemental de l'Yonne—Chap. 3 article 99.1
- Délibération conseil municipal du 20 juin 1998*

*NB : la commune effectuera deux passages par an de l'épaveuse et de la tondeuse sur les trottoirs,
banquettes et talus*

- balayage
- désherbage
- démoussage
- déneigement



La conciliation de justice



Qu'est-ce que c'est ?

Si vous êtes en désaccord avec une personne et si un procès vous paraît disproportionné avec l'importance du problème, vous pouvez vous adresser à un conciliateur de justice. C'est un moyen simple, rapide, gratuit et souvent efficace de venir à bout d'un litige et d'obtenir un accord amiable.

Un conciliateur est une personne bénévole nommée par le 1er Président de la Cour d'Appel. Ce n'est pas un magistrat. Impartial et discret, sa mission est de favoriser le règlement à l'amiable des conflits qui lui sont soumis et d'en faire le constat.. Il peut intervenir dans de nombreuses affaires : problèmes de mitoyenneté, querelle de voisinage, problème de copropriété, etc ...

Votre conciliateur : Bruno DUBUFFET

Téléphone : 03 86 67 16 79

bruno.dubuffet@conciliateurdejustice.fr

En mairie de Pont sur Yonne

Uniquement sur rendez-vous

Jours de permanence : 2^{ème} et 4^{ème} lundi matin

Heures de permanence : 9 h 00 à 11 h 00

En mairie de Chéroy

Uniquement sur rendez-vous

Jours de permanence : 2^{ème} et 4^{ème} lundi après-midi

Heures de permanence : 13 h 30 à 16 h 00

Infos pratiques



1 place du Château
89340 CHAUMONT

- * Permanence les lundi, mardi et jeudi de 14 à 17 heures,
- * Réception sur rendez-vous au **03 86 96 10 72** (répondeur) ou
- * par email: sivos.chaumontstagnan@orange.fr

Le SIVOS gère la vie périscolaire : le transport, la cantine, la garderie, l'entretien dans le groupement scolaire et les deux restaurants.. Il finance les fournitures scolaires, le mobilier, le matériel pédagogique, les animations culturelles et sportives dans le cadre scolaire.

Tél cantine Chaumont 03 86 96 62 97

Tél cantine Saint-Agnan 03 86 96 68 99

Tél garderie Saint-Agnan 03 59 28 96 03

**Horaires garderie de 7h00 à 8h35
de 16h15 à 18h30**



ASSISTANTES MATERNELLES AGRÉÉES

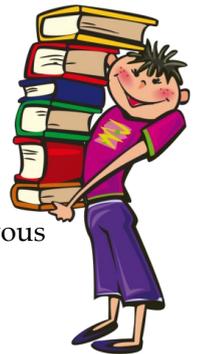
| | |
|----------------------|----------------|
| Maryline BAPTISTA | 06 87 23 48 12 |
| Laura CALEIRO | 06 87 01 12 67 |
| Faustine DEFROMONT | 06 84 90 48 13 |
| Nathalie FAGIS | 06 85 77 72 70 |
| Christina MEGAL | 06 14 47 76 51 |
| Cécile SEABRA MACEDO | 06 76 45 44 82 |
| Marilyn SEMIRAT | 06 86 17 76 04 |

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

La bibliothèque est ouverte :

- Mercredi de 14h00 à 16h00 sur rendez-vous contact : bibliotheque@st-agnan89.fr ou [03 86 96 64 91](tel:0386966491)
- Jeudi de 9h00 à 12h00 accueil des écoles
- Vendredi de 10h30 à 12h00
- Samedi de 10h30 à 12h30

Le prêt de livres est gratuit pour les habitants.

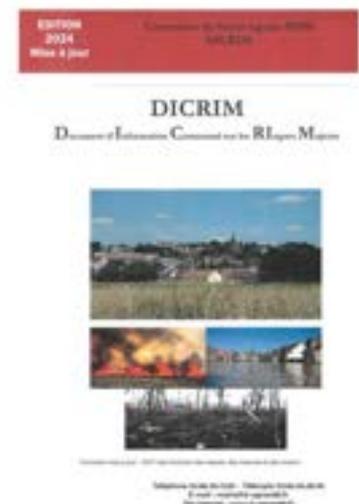


DICRIM— Mise à jour 2024

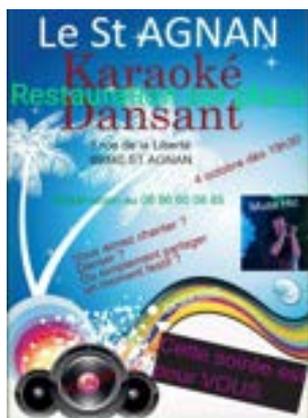
Document d'Information Communal sur les RISques Majeurs

- ⇒ Recense les risques majeurs auxquels notre commune peut être confrontée,
- ⇒ Explique les conditions dans lesquelles l'alerte est apportée à la population,
- ⇒ Précise pour chacun des risques les conseils de comportements et les mesures à prendre.

Consultable en mairie ou sur notre site : www.st-agnan89.fr



Infos pratiques



COMMERCE LE SAINT-AGNAN

Bar brasserie, dépôt de pain, française des jeux, colis.

Animations régulières en soirée.

Du mardi au samedi de 9h00 à 13h30

Et de 16h30 à 21h00

Fermé dimanche et lundi

TARIFS SIVOS

Rerestaurant scolaire : 4 € le repas

Garderie : 2,50 € la vacation du matin ou du soir



TARIFS LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE ESPACE DU MOULIN - 25 RUE PAUL GRAPPILLARD

Grande Salle : 380 € pour les habitants de Saint-Agnan
630 € pour les extérieurs

Grande Salle et salle de réunion :

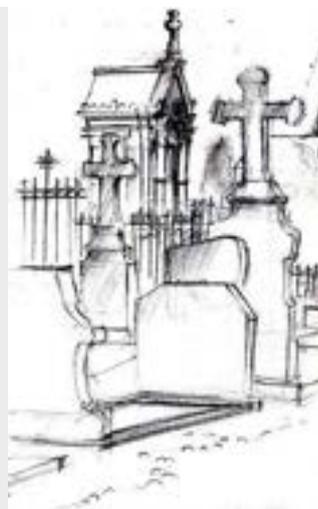
430 € pour les habitants de Saint-Agnan
730 € pour les extérieurs

- Location le week-end -

TARIFS CIMETIÈRE COMMUNAL

| | |
|---------------------------|--------------|
| <i>Concession 30 ans</i> | <i>260 €</i> |
| <i>Concession 50 ans</i> | <i>400 €</i> |
| <i>Cavurne 15 ans</i> | <i>130 €</i> |
| <i>Cavurne 30 ans</i> | <i>260 €</i> |
| <i>Columbarium 15 ans</i> | <i>350 €</i> |
| <i>Columbarium 30 ans</i> | <i>600 €</i> |

Dispersion au Jardin du Souvenir gratuite



Vos Démarches

PASSEPORT & CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ



Les mairies de CHÉROY et de VILLENEUVE LA GUYARD proposent un service pour le renouvellement de passeport et de carte d'identité.

Toutes les informations utiles sont accessibles sur le site internet des communes : mairie-cheroy.fr ou villeneuve-la-guyard.fr

Vous pouvez aussi contacter l'accueil de leur mairie : Chéroy au 03 86 97 45 60 et Villeneuve la Guyard au 03 86 66 42 97.

DÉMATÉRIALISATION DES DOSSIERS D'URBANISME

Depuis Janvier 2022, les demandes de permis (de construire, d'aménager, de démolir), de déclarations préalables de travaux et de certificats d'urbanisme peuvent être déposées en ligne via la Saisine par Voie Electronique (SVE).

Rendez-vous sur le site <https://sve.sirap.fr/#/089332/connexion>

et déposez de chez vous, rapidement et de manière simplifiée, vos démarches liées à tous vos travaux de construction et/ou d'amélioration de l'habitat (maison individuelle, abri de jardin, véranda, clôture, extension, châssis de toit, etc...).

Le dépôt d'un dossier papier est toujours possible en mairie.



INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Comment vérifier si l'on est bien inscrit ?

Rien de plus simple. Chacun peut vérifier sa situation électorale en ligne : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R51788>

Sinon, comment s'inscrire ?

3 possibilités :

- En ligne : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396> (justificatif d'identité et justificatif de domicile numérisés à fournir)
- En mairie : se présenter avec justificatif d'identité et justificatif de domicile, un formulaire Cerfa 12669*02 à remplir sur place
- Par courrier adressé à votre mairie : fournir justificatif d'identité, justificatif de domicile et un formulaire Cerfa 12669*02 complété



Vos Démarches



PANNEAU POCKET : SUIVEZ L'ACTUALITÉ ET LES ALERTES COMMUNALES

Quelques secondes suffisent pour l'installer :

Sur un smartphone ou une tablette :

Télécharger gratuitement l'application sur votre téléphone en recherchant **Panneau-Pocket** sur App Store ou Google Play. Ensuite, il suffit de chercher "Saint Agnan" et cliquer sur l'icône "cœur" pour recevoir les notifications à chaque nouvel évènement.

Sur un ordinateur : <https://app.panneaupocket.com/>

Saisissez le nom de la commune ou son code postal dans le champ de recherche, ou promenez-vous sur la carte de France puis cliquez sur la localisation . Tout apparaît ensuite dans le téléphone au milieu de l'écran.

NUMÉROS
UTILES



- [SAMU :15](#)
- [Gendarmerie : 17](#)
- [Pompiers : 18](#)
- [SAMU Social : 115](#)
- [Enfance maltraitée : 119](#)
- [Violences conjugales : 3919](#)
- [TAXI Saint-Agnan : 06 04 00 29 79](#)
- Un problème d'eau ? Contactez le Service clients VÉOLIA au **09 69 32 34 58**
- Une panne d'électricité ? Contactez directement le service d'urgence dépannage ENEDIS au **09 72 67 50 89** (24h/24 et 7j/7 - appel non surtaxé)
- Une question sur le raccordement fibre optique ? Rendez-vous sur le site internet <https://www.yconik-fibre.fr/>
- Pour la collecte des déchets ménagers et les composteurs, contactez la Communauté de communes du Gâtinais en Bourgogne au **03 86 97 78 27**

État-civil

depuis le numéro 101

ILS ONT VU LE JOUR ...

Aydon GEISLER le 22 février 2024
Ambre DUMONTIER le 9 mai 2024
Thiya CHRISTIAENS le 26 juin 2024
Léo BOUTANT le 3 août 2024
Antoine BIRRER le 12 septembre 2024
Dayan GRAU le 10 décembre 2024



ILS SE SONT DIT OUI

José FERREIRA LEONOR et Maria de Jesus DE OLIVEIRA DE SOUSA le 23 mars 2024
Yvan GOSSEYE et Affla VOGNE le 15 juin 2024
Jean-Luc BEN AYACHI et Brigitte LOISEAU le 29 juin 2024
Bilal BENABDELKADER et Siham HASNAOUI le 13 juillet 2024

ILS NOUS ONT QUITTÉS

Habitants :

Michel TERMELET le 10 janvier 2024
Serge AUFRAGNE le 17 mars 2024
Denis MOINGS le 26 août 2024
Ghislaine Frattini Epouse GALLOT le 26 août 2024
André BERGER le 27 août 2024
Chantal DIAS le 18 octobre 2024
Béatrice WAMBRE le 13 décembre 2024
Dominique PARRAULT le 22 décembre 2024

Maison de retraite :

Jean-Pierre PHAM le 30 mars 2024
Maria DOS SANTOS GOMES
veuve COSTA DA SILVA le 19 mai 2024
Liliane BRIDET veuve JEANJEAN le 3 juin 2024
Jean SIMONIN le 25 août 2024
Jeannine RIZZO le 17 octobre 2024
Jacky LHUILLIER le 5 novembre 2024

BONNE ANNÉE



*Le Maire,
les Conseillers municipaux,
le personnel communal,
vous adressent leurs meilleurs voeux
pour une très belle nouvelle année.*

